

Immigration—Loi

● (1230)

J'espère qu'on amendera le projet de loi C-84 pour nous permettre de respecter non seulement les objectifs qui y sont énoncés, mais aussi nos obligations internationales.

M. Berger: Monsieur le Président, le député s'accordera sans doute avec moi pour dire que nous devons non seulement savoir quelles répercussions cette mesure aura au Canada, mais nous soucier également des répercussions que nos initiatives peuvent avoir sur d'autres pays.

Le ministre a beau jeu de dire que nous voulons mettre un terme au commerce de la chair humaine. On sera facilement d'accord avec un tel principe et donc avec l'idée d'arraisonner des navires et d'imposer de fortes amendes aux capitaines et aux équipages de navires qui organisent le transport de réfugiés au Canada. Pourtant, je me demande ce qui empêcherait d'autres pays d'imposer le même genre d'amendes aux prétendus contrebandiers. Qu'advierait-il si Hong Kong imposait le même genre d'amendes et de restrictions aux navires en provenance du Vietnam ou du Cambodge? Et si la Malaysia et les Philippines faisaient de même? Si le Canada prenait cette initiative, ces pays n'auraient-ils pas raison d'en faire autant?

Je rappelle à la Chambre—et la chose est sans doute superflue dans le cas du député—qu'à l'époque de l'exode massif des réfugiés indochinois, les Philippines ou la Malaysia, je crois, ont effectivement refusé d'accueillir un navire. Cette mesure a été dénoncée dans presque tous les pays du monde.

De la même manière, il est bien beau de dire que nous voulons tenter des poursuites contre des gens qui vont jusqu'à se faire payer pour faire entrer des réfugiés au Canada—et il faut aussi avoir à l'œil les conseillers illicites ou les conseillers qui incitent des gens à faire des demandes frauduleuses—je dois cependant tenir compte du fait que dans certaines circonstances, ailleurs dans le monde, le réfugié n'a pas d'autre choix que de payer pour se rendre en lieu sûr. Le fait de juger cette pratique répréhensible ou non peut dépendre du point de vue où l'on se place. Ceux qui ont survécu parce qu'ils ont versé le montant voulu sont sans doute heureux de l'avoir fait. Aujourd'hui, bon nombre d'Iraniens doivent payer pour gagner la Turquie, pour traverser la frontière. Comment se répercute-t-elle cette mesure législative et les initiatives du gouvernement dans d'autres pays, d'après le député? Et si d'autres pays imposaient les mêmes amendes? En dernière analyse, où pourraient aller les réfugiés?

M. Heap: La question est double. D'une part, le député s'interroge sur l'effet d'entraînement de notre exemple sur d'autres pays. Voilà une question très valable que j'ai abordée très brièvement dans le peu de temps dont je disposais.

On nous traiterait d'hypocrites, nous qui avons élevé la voix au comité exécutif du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour dénoncer le refus de pays comme les Philippines d'accueillir des navires bondés de gens qui pouvaient être des réfugiés. Nous les avons condamnés. Nous les avons exhortés de pas prendre de telles mesures. Je suis heureux de pouvoir dire que nous sommes même allés plus loin. En

effet, dans un communiqué du 6 mars 1985, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque, la députée de Kings-ton et les Îles (M^{lle} MacDonald), déclarait ce qui suit:

Même si le nombre de personnes qui fuient le Vietnam par mer diminue depuis plusieurs années, la proportion de ceux qui sont sauvés en mer, comparativement au nombre total d'arrivants dans les camps de réfugiés, diminue encore plus rapidement.

Autrement dit, il s'en perd en mer plus que jamais. Elle ajoutait:

De nombreux capitaines de navires marchands hésitent à embarquer des réfugiés de crainte d'avoir à les ramener chez eux.

Elle parle ensuite des grands nombres de réfugiés que le Canada a toujours accueillis et de la promesse du Canada de recevoir 2 500 personnes de plus afin d'encourager les capitaines de navires marchands à ne pas abandonner les réfugiés en mer. Elle ne le dit pas aussi crûment, mais nous savons que c'est ainsi que les choses se passaient.

Le Canada est alors intervenu pour encourager les pays à ne pas renvoyer les navires, disant que nous accueillerions des réfugiés pour soulager les pays qui en recevaient trop. En fait, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a signalé hier, le Haut Commissariat des Nations Unies a prévenu le Canada que les peines sévères contre les navires ou les avions qui transportent des personnes sans pièces d'identité, une question que je n'ai pas eu le temps d'inclure dans ma proposition d'amendement, pourraient constituer de nouvelles dérogations à l'engagement que le Canada a pris, en signant le traité avec les Nations Unies, de donner à ces personnes une chance raisonnable de venir présenter une revendication.

D'accord, un authentique réfugié qui doit fuir son pays fera tout ce qu'il peut pour trouver un endroit sûr. S'il doit acheter une place à bord d'un navire, il le fera. S'il a les moyens ou des amis, il achètera cette place.

J'aimerais que nos lois tiennent compte de ce fait et ne reposent pas sur le principe qu'il faut renvoyer tous ceux qui se présentent sans papiers.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait, dans son communiqué d'il y a deux semaines, une affirmation qui n'était peut-être pas intentionnelle. Il a assuré que le Canada respecterait ses obligations en procédant à la sélection des réfugiés outre-mer. Voilà une déclaration qui comporte de graves implications puisqu'on ne permettra plus à personne, semble-t-il, de venir au Canada demander le statut de réfugié. J'espère que ce n'est pas ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration voulait dire. De tels propos sont une version encore plus dure du slogan de M. Blair en 1939 «personne, c'est déjà trop». Je veux croire que le Parlement ne prendra pas pareille décision car je sais que ce n'est pas ce que veulent nos concitoyens.

M. Berger: Monsieur le Président, nous avons tous appris aux nouvelles dernièrement que trois lutteurs bulgares avaient demandé asile au Canada. Ils se seraient enfuis de la salle d'entraînement en Colombie-Britannique où ils participaient à une compétition internationale.